



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la cohésion sociale

INFORMATIONS

Lire le rapport et le cahier des charges

> Lire le rapport 2019 du Docteur Philippe Denormandie et Stéphanie Talbot

> Voir le cahier des charges de l'expérimentation et ses annexes

Nom et coordonnées du responsable de l'action

La Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS)

Date de début de l'action

Précédé d'une phase de prototypage en Haute-Garonne pour éprouver le cadre de l'expérimentation, le projet doit débuter au 1^{er} semestre 2022 pour une évaluation attendue au 1^{er} semestre 2024.

Nom et statut de la structure/du service porteur de l'action

La Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS) œuvre dans le périmètre des ministères des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, de l'égalité des territoires et du logement (hébergement d'urgence) et de l'économie, de l'industrie et du numérique (économie sociale et solidaire). Elle intervient sur les politiques publiques de solidarité, de développement social et de promotion de l'égalité favorisant la cohésion sociale.

CONTACT

Priscille Laurent

dgcs-secr-sd5@social.gouv.fr

Fiche 16

Ne pas avoir à choisir entre être accompagné ou soigné : expérimentation « Facilisoins » pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes accueillies en établissement médico-social

À la suite des préconisations du rapport du Docteur Philippe Denormandie et Stéphanie Talbot, cette expérimentation vise à tester une organisation pour renforcer l'accès à la prévention et aux soins courants des personnes en situation de handicap accueillies en établissement médico-social. Menée sur 18 mois, cette expérimentation doit permettre d'évaluer l'effet de cette organisation sur le parcours de santé des personnes.

PUBLIC(S) CIBLÉ(S) PAR L'ACTION

L'expérimentation concerne l'ensemble des personnes en situation de handicap, adultes et enfants, hébergées ou accueillies dans les établissements médico-sociaux parties prenantes à l'expérimentation ainsi que les professionnels qui les accompagnent dans le champ de la santé.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

L'objectif de cette expérimentation est de permettre aux établissements de se recentrer sur leurs missions de réadaptation et d'accompagnement du parcours de santé des personnes en situation de handicap. Il s'agit de garantir un parcours de santé inclusif et coordonné en mobilisant les ressources en santé du territoire tout en permettant aux établissements de renforcer leur politique en matière d'accès à la santé et de coordination. Cette expérimentation vise également à évaluer les impacts du modèle cible proposé dans le rapport mentionné ci-dessus consistant à ne plus faire peser sur le budget de l'établissement les soins de ville et les produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux individuels) et à faire reposer leur financement sur l'Assurance Maladie dans le cadre du droit commun. En revanche, les soins de nursing, les activités de coordination de la prévention et des soins, l'accompagnement de la déficience et de l'autonomie resteraient pris en charge sur le budget de l'établissement. L'expérimentation « Facilisoins » comporte ainsi un volet budgétaire et un volet organisationnel avec la mise en place par les établissements de nouveaux modes d'organisation et de coopération pour faciliter le recours aux soins (notamment les soins de ville) et à la prévention des personnes accueillies dans les conditions du droit commun. L'objectif est d'expérimenter sur un panel d'établissements le plus diversifié possible.